



La source de Dymon

Bulletin municipal N°70 - Juin 2024



Samedi 4 mai 2024

**Inauguration du commerce multi-services
et de l'espace public du centre bourg**



Inauguration du commerce multi-services et de l'espace public de notre centre bourg

Après avoir accueilli les personnalités politiques, après avoir remercié les entreprises qui ont participé à l'élaboration et la réalisation de notre projet, Marc Botin, maire de Dixmont, a prononcé son discours dont voici un condensé.

Un grand merci à tous les conseillers de Dixmont et plus particulièrement à mon adjoint Jean-Claude PIERRET, merci aux services de l'Agglomération Chantal LEFRANC et Angélique GENDRE, service marché pour les conseils apportés, Marie Françoise ALLIOT et Olivia MARIKIAN pour les aides à la recherche de subventions et plus généralement tous ceux qui ont pu rendre possible ces aménagements d'avenir.

Un grand merci pour les riverains de la rue d'Eichtal et de la rue des Taillandiers qui ont participé à l'opération « Jardins de rue » initiée par le CAUE de l'Yonne (Mme Tagliabue et sa collègue Karen aidées par nos employés municipaux).

Un grand merci également aux Dixmontois et Dixmontoises pour leur patience et leur compréhension durant ces derniers mois de travaux avec routes déviées et barrées.

Un remerciement particulier également à Cindy notre charmante coiffeuse du salon de Flo, qui a été sans aucun doute impactée par les travaux et a toujours fait preuve de patience et de tolérance.

Maintenant, je vais vous raconter une histoire tirée de faits réels.

Tout a commencé avec la fermeture de la boulangerie de notre village en 2006, nous avons commencé à ce moment-là à réfléchir sur comment redynamiser notre commune.

2015 : Démolition de bâtiments délabrés avec création d'un parking provisoire, rendu possible par l'acquisition par la commune de la propriété Rigollet et de l'ancienne boulangerie où nous nous trouvons aujourd'hui.

2016 : dialogue entre la commune et le CAUE de l'Yonne.

2018 : étude de faisabilité pour la revitalisation du centre bourg réalisée par le cabinet d'architectes HVR de Noyers sur Serein et présentation en réunion publique à la population Dixmontoise

Décembre 2018 : legs de madame Ginette Barde à la commune, où se trouvent la nouvelle salle de classe, le local des infirmiers et le logement.

Mars 2019 : lancement de la consultation pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de revitalisation du centre bourg.

Mai 2019 : 3 groupements sont retenus pour participer au concours d'architectes.

Septembre à décembre 2019 : Restitution des prestations, réunion du jury composé du maire, de conseillers municipaux, du directeur du CAUE, de l'architecte et du paysagiste du Conseil départemental, de l'architecte de l'Agglomération du grand Sénonais et désignation du groupement composé d'Atelier Cité Architecture et du bureau d'études 3IA en qualité de maître d'œuvre.

Janvier à février 2020 : réalisation et vote de l'Avant-Projet Sommaire.

Mai à juin 2020 : études préliminaires et lancement du projet en 3 phases avec réalisation de l'Avant-Projet Définitif.

4 juillet 2020 : réunion publique de présentation.

Fin 2021 : début des travaux de la Tranche ferme

17 juin 2023 : inauguration de la tranche ferme.

Après cette tranche ferme, ce sont les tranches conditionnelles qui ont démarré avec la tranche 1 : construction d'un multi commerce (bar restauration, épicerie, dépôt de pain, etc..) et la tranche 2 : la réfection complète de la voirie et le déplacement de la Fontaine afin d'avoir une vraie place de vie en plein cœur du village, nous allons rendre l'espace plus confortable pour les habitants avec une priorisation aux piétons (zone 20) et avec une végétalisation qui réduira les pics de chaleur en apportant de l'ombre.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à la fin de ces travaux et c'est avec bonheur et satisfaction que nous inaugurons ce multi-commerces et cet aménagement extérieur.

Un peu de chiffres pour ce dossier :

Montant total pour l'ensemble de ces travaux se chiffre à 2 925 626 € HT

Montant total de subventions de 2 119 291 € HT qui représente 72,43 %

Soit un reste à charge pour notre commune qui se monte à 806 335 € HT

Vous vous doutez bien que pour une commune comme la nôtre, avec un territoire très étendu que nous nous efforçons d'entretenir au mieux 50 kilomètres de routes communales, 60 km de chemins et ses 23 hameaux, sans une volonté et une confiance des élus et bien entendu sans les aides obtenues, nous n'aurions jamais pu réussir ce beau et très important projet.

Alors avant de couper ce ruban, et inaugurer ces dernières tranches de travaux nous tenons, à renouveler très sincèrement nos remerciements à tous nos partenaires financiers l'Europe, l'Etat, la Région, le SDEY et la CAGS

Un pot de l'amitié a clôturé cette journée magnifique malgré un temps incertain.



SOMMAIRE

ALCD	4	TRAVAUX	20-21
A.P.P.E.D	6-7	PRÉSENTATION Gérants et infirmiers	22
ASSOCIATIONS	10	ÉCHOS DE LA MAIRIE	23-29
NCFD (Nouveau Comité des Fêtes de Dixmont)	11	BUDGET	30
RANDONNÉE	12-13	SIVOS	31-32
NETTOYONS LA NATURE	14	BIBLIOTHÈQUE	34-35
THÉÂTRE La scène dans l'Yonne	15	TRAIL	36
COMMÉMORATIONS	17	ÉTAT CIVIL	36
JARDINS DE RUE	18	NUMÉROS UTILES	37
INAUGURATION	19	INFOS SERVICES	38



CALENDRIER

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
Samedi 13 juillet	21h30	Retraite aux flambeaux	Mairie	Terrain de sport
Dimanche 28 juillet	-	Vide greniers	Mairie / APPED	Rues du bourg
Judi 8 août au mardi 20 août	-	Théâtre	Théâtre La Grande Hâte	La Grande Hâte
Dimanche 15 septembre	16h00	Concert	APPED	Église de Dixmont
Dimanche 15 septembre	-	Rassemblement de motos	Association Mitch Syql	L'Enfourchure
Samedi 28 septembre	-	Cours de cuisine	ALCD	Salle des fêtes de Dixmont
Samedi 5 octobre	20h00	Repas dansant	APPED	Salle des fêtes de Villeneuve sur Yonne
Samedi 19 octobre	-	Préparations d'Halloween	NCFD	Salle des fêtes de Dixmont
Samedi 26 octobre	-	Défilé d'Halloween	NCFD	Bourg de Dixmont
Dimanche 24 novembre	12h00	Repas des Aînés	Mairie	Restaurant « Chez Gésa et Nico »
Lundi 9 décembre	-	Soirée Noël	ALCD	Salle des fêtes de Dixmont

Soirée Jeux

Le 23 février nous nous sommes réunis pour une soirée jeux de cartes et de société.



Saint-Patrick

Le 23 mars l'association a organisé une soirée Saint-Patrick.



Visite cave à vin

L'association s'est rendue en cars à Coulange-la-Vineuse pour visiter la cave du Clos le Rois et déguster leurs vins autour d'une planche.



Prochaines animations



**COURS DE
CUISINE**

CONCEVOIR DES AMUSES-BOUCHES

28 SEPTEMBRE

Salle des fêtes de Dixmont

Atelier animé par Patrick Jacquet et Eddy Rigaut

**Nous
contacter**



Associations de Dixmont



julien.jacquet@outlook.fr - 0640273271



Samedi 5 octobre 2024

À partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS DANSANT

Salle polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne

Avec l'orchestre

MOSAIQUE
spectacle
orchestre

Menu

Rosé
pamplemousse
et ses trois toasts

Salade niçoise

Suprême de poulet
à la provençale
avec sa garniture

Salade et fromage

Tropézienne

Café



Entrée 35 € par adulte, 12 € pour enfant de -12 ans

Réservation au 03 86 96 02 13 jusqu'au jeudi 26 septembre 2024 inclus

Règlement à l'ordre de l'APPE Dixmont à remettre en mairie de Dixmont (nombre de places limité, pas de réservation sans règlement) - IPNS

CHRONO TP 89



Travaux de Terrassement et d'Assainissement

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19



Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



UN MÉGOT POLLUE PLUS QUE VOUS NE LE PENSEZ.

Un mégot jeté par terre finit souvent dans la mer, emporté par les eaux usées, en libérant des matières plastiques et d'autres substances. **JETER SON MÉGOT DANS UN ENDROIT ADAPTÉ, C'EST LE GESTE À ADOPTER.**

Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989*

*Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie.



**#MonMégot
Où Il Faut**

ASSOCIATIONS

Association Culturelle et Sportive
de DIXMONT

Salle des Fêtes
de DIXMONT

Le jeudi
14h à 18h

Atelier de peinture
Aquarelle
Dessin
Pastel
Fusain
Technique à fil
Le Pouring
Dessin
Coloriage de mandalas



Suite à la dissolution de l'association « **Les chasseurs des hâtes** », celle-ci a fait don de 500 € à la commune, nous tenons à les remercier pour ce geste.

Le maire, Marc BOTIN

 Maçonnerie générale

06.65.65.23.82

LAGES Clément
Entrepreneur individuel

6 rue saint protais
89500 Dixmont





Le Nouveau Comité des Fêtes Dixmontois
vous remercie d'avoir participé
à l'après-midi jeux à la salle des fêtes
et à la fête du village
au terrain multi sports.

Petits et grands Enfants sont venus
profiter avec nous.

Merci à tous les Bénévévoles !





RANDONNÉE de l'Enfourchure



Superbe
randonnée !
À pied,
à cheval
ou à vélo

près de
100
randonneurs



NETTOYONS LA NATURE



Le samedi 27 avril, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour une matinée nettoyage de la commune.

Un groupe s'est occupé des plantations « Jardins de rue » et l'autre au ramassage des ordures dans le bourg et les hameaux. C'est une action utile pour rendre notre commune plus propre, plus jolie, améliorer notre environnement et faire du bien à notre planète.

A midi, nous nous sommes retrouvés dans la salle du restaurant pour partager un buffet offert par la commune, bonne ambiance, convivialité, partage, un grand merci à tous les participants.



THEATRE LA SCENE



Ce fût un week-end spécial, deux compagnies de théâtre sont venues proposer leurs pièces, de qualité, à la salle des fêtes de Dixmont. Peu de personnes ont choisie de découvrir ces pièces....bien dommage, peut-être l effet pluie a joué de ces rayons.... En revanche, le vendredi était un jour où l improvisation était présente et les spectateurs et trices l étaient aussi. C est pourquoi nous allons réfléchir, pas trop, à la nouvelle formule pour l année prochaine. Nous ne pourrons pas faire venir des pièces car les compagnies doivent s y retrouver financièrement. Par contre, étant de Dixmont, je proposerais sûrement une ou deux soirées impro dans l année.

J attends vos opinions et vos souhaits. Je reste disponible à lascenedanslyonne@gmail.com

Merci beaucoup à la municipalité de nous avoir permis de faire ce week-end.

Une photo remplace tout les discours. Photo prise le vendredi.

Lionel
CHALONS

MAÇONNERIE - ISOLATION
COUVERTURE - CARRELAGE

Route de villeneuve sur yonne
89500 LES BORDES

03 86 87 08 36
06 14 28 49 67



- Plomberie•Chauffage
- Climatisation•Pompe à chaleur•Géothermie

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

☎ 03 86 96 90 69

📞 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr

 **FABRICATION FRANÇAISE**



- MENUISERIE PVC, ALU ET BOIS
- STORES, PERGOLAS
- VOLET ROULANT ET BATTANT
- PORTAILS, CLOTÛRES
- PORTES DE GARAGE
- ISOLATION
- FENÊTRE DE TOIT

SUIVEZ NOUS SUR 

☎ **07 70 16 83 02** 89500 LES BORDES
www.menuiserie-fuentes-concept.fr



JARDINERIE *Kallenkoot*

• HORTICULTEUR • FLEURISTE • PÉPINIÈRE

34 FAUBOURG SAINT-NICOLAS
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

TÉL. : 03 86 87 11 62

contact@jardinerie-kallenkoot.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 19h

Le samedi **NON-STOP 9h - 19h**

Le dimanche : 9h30 à 12h30

COMMÉMORATIONS



8 mai 2024



25 mai 2024



JARDINS DE RUE

À DIXMONT

caue
de l'Est

La réunion d'informations qui s'est tenue le 17 février 2024 a permis aux riverains de la rue d'Eichtal et des Taillandiers d'appréhender la notion de « Jardins de rue », de partager leurs ressentis, d'échanger sur les choix de végétaux sous la houlette de Mme Maryline Tagliabue du CAUE. (voir photos de la colonne de gauche)

Le samedi 27 avril 2024 fût le temps du tri des végétaux sous la houlette de Maryline et de Karen du CAUE, puis des plantations par les riverains très appliqués et le personnel communal, le paillage et l'arrosage. (voir photos de la colonne de droite)





Temps pluvieux, inauguration heureuse !!!

Après l'accueil des personnalités et des autorités, place aux discours officiels puis à la visite de l'espace public et de l'école avant le pot de l'amitié dans le multi-commerces qui clôturera cette magnifique journée pour notre commune.



Nouveau look pour notre centre bourg



Du nouveau dans votre bourg

Cabinet d'infirmiers

C'est avec plaisir que Sabine VALET et Fabien COULAUD vous informent que le cabinet infirmier de Dixmont emménage dans les nouveaux locaux situé au 1 rue de la Mairie.

Ce local comporte 2 salles de soins dont une sera dédiée aux soins infirmiers.

Quant à l'autre, nous espérons pouvoir bientôt accueillir d'autres professionnelles de santé et ainsi augmenter l'offre de soins du village.

Nous proposerons dans un 1er temps la possibilité de prendre rdv pour la réalisation de prises de sang au cabinet les mercredis matins.

En ce qui concerne tous les autres soins, il n'y a pas de changement. Nous assurons toujours les visites à domicile et les soins au cabinet sur rdv.

Nos coordonnées téléphoniques ne changent pas et vous pouvez nous joindre par téléphone au 03 86 66 05 49.

A bientôt

Fabien COULAUD et Sabine VALET



Commerce multi-services



Nous sommes Gésabelle, 41 ans mariée et deux enfants, et Nicolas, 43 ans célibataire sans enfant.

Nous avons travaillé ensemble pendant cinq ans au restaurant « La lucarne aux chouettes » à Villeneuve-sur-Yonne et nous en sommes venus, au bout de 3 ans, à gérer l'entreprise ainsi que le personnel, Gésabelle étant la cheffe de cuisine et Nicolas le responsable de salle.

De ce fait, nous sommes devenus complémentaires et de part notre expérience, nous avons envisagé de créer notre propre entreprise.

Gésabelle qui habite Dixmont depuis de nombreuses années, a entendu parler de la construction du multi-commerces (bar, restaurant, épicerie et dépôt de pain) dans cette même commune au 10-12 rue d'Eichtal.

La municipalité étant en recherche de gérants, c'est tout naturellement que nous avons déposé notre candidature auprès de Marc BOTIN, maire de Dixmont et président de la CAGS. Nous avons été retenus par le Conseil municipal et avons à cœur que notre projet aboutisse.

Nous sommes ouverts depuis la mi-mai et nous vous invitons à venir partager un moment convivial en terrasse, au bar ou au restaurant avec nous. Vous serez les bienvenus tous les jours de 7h30 à 19h30 sauf le dimanche après-midi et le mardi. Nous contacter au 03 86 95 44 91.

A bientôt

Gésabelle & Nicolas

ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FÉVRIER 2024

Présents :

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole et M. PIERRET Jean-Claude adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mme BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mme MERCIER PERROTEZ Chantal, Mme JARDIN Marie-Joseph.

Procurations : M.GAMBIER Benoit a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, Mme BERTOLDO Claire-Marie a donné pouvoir à M. JACQUET Julien.

Absent excusé : M. VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

AVENANTS AU MARCHÉ REVITALISATION DU BOURG

Le conseil municipal accepte

- l'avenant n° 5 du lot 04 Couvertures/tuiles, attribué à l'entreprise CHEMOLLE concernant la tranche conditionnelle 1 pour une plus-value de 3 695.40 € HT

Le marché du lot 04 sera donc porté à 157 498.66 € HT, soit 188 998.39 € TTC.

- les avenants 4 et 5 du lot 08 Menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise BOULLIE concernant la tranche conditionnelle 1 pour une plus-value de de 17 903.00 € HT et une moins-value de 1 440.00 € HT.

Le marché du lot 08 sera donc porté à 112 322.40€ HT, soit 134 786.88 € TTC.

- l'avenant au marché pour le lot 09 Carrelage sol et mur, attribué à l'entreprise NAGLA concernant la tranche conditionnelle 1 pour une plus-value de 6 496.25 € HT.

Le marché du lot 9 est donc porté à 57 884.27 € HT, soit 69 461.12 € TTC.

- les avenants 4 et 5 du lot 13 Terrassement VRD, attribué à l'entreprise EUROVIA concernant :

- la tranche conditionnelle 1 en plus-value pour 7 665.68 € HT

- la tranche conditionnelle 2 en plus-value pour 61 367.97 € HT

Le marché du lot 13 sera donc porté à 857 340.81 € HT, soit 1 028 808.97 € TTC.

Délibération prime pouvoir d'achat

Le maire informe le conseil municipal qu'une motion a été déposée par un élu avant la réunion concernant la prime pouvoir d'achat. Il lui a été demandé d'exposer ses arguments justifiant sa proposition d'attribuer à chaque agent 100 % de la prime.

Ci-après la proposition de délibération proposée par le maire en respectant les directives de l'Etat :

Rémunération brute perçue au titre de la période du 01.07.22 au 30.06.23 Montant maximum de la prime

Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

- de verser cette prime en une seule fois et selon les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le maire procède au vote à main levée :

13 élus sont favorables à la proposition d'attribuer la prime à 50 % à chaque agent

2 élus sont favorables à la motion déposée pour attribuer la prime à 100 % à chaque agent.

La décision est donc d'attribuer 50 % de la prime à chaque agent.

Délibération protection sociale complémentaire PSC

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et prévoyance que le Centre de gestion de l'Yonne va engager.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et Prévoyance souscrite par le CDG 89 à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE le maire à signer tous les actes découlant de cette décision

ÉCHOS DE LA MAIRIE

Motion pour la construction d'un lycée dans le nord de l'Yonne

Le maire informe le conseil municipal que lors de la réunion d'information du 21/12/2023 organisée par M. ODOUL Député, M. LEMOYNE Sénateur, Mme SINEAU Conseillère Départementale de l'Yonne, M. SPAHN maire de Villeblevin et M. DORTE, maire de Pont S/Yonne, il a été débattu sur la nécessité de construction d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne.

Une motion est proposée pour obtenir le soutien du conseil municipal de Dixmont à ce projet d'intérêt général et d'avenir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la décision lors du prochain conseil municipal, le compte-rendu de la réunion du 21/12/2023 leur sera transmis par mail.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le département relative à l'opération de réfection de la couche de roulement prévue dans les travaux de revitalisation du centre bourg.

Délibération sur le règlement financier du SDEY

M. le maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur le territoire de la commune de Dixmont, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19/12/2023)

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

Maison d'assistances maternelles

La M.A.M a fourni ses comptes pour l'année 2023.

Au vu de la situation des comptes, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler la gratuité du local, de la consommation d'eau et d'électricité jusqu'au 30 juin 2025.

Offres de prix bois

Deux devis ont été présentés pour la coupe de bois au lieu-dit « bois au chat » :

- Offre de l'Entreprise BARILLET pour un montant de 2 600.00 €

- Offre de l'Entreprise TARTERET pour un montant de 4 487.00 €

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise TARTERET.

• Une réunion a eu lieu le 16 février 2024 pour proposer aux riverains de la rue d'Eichtal une plantation participative de l'espace public d'une largeur de 50 cm de fleurs au-devant des habitations. La commune fournira les végétaux, la plantation sera effectuée en atelier collectif et l'entretien sera assuré par l'administré. Le prochain atelier aura lieu le 09 mars 2023 et les plantations auront lieu le 04 mai 2023.

• Les travaux de ravalement de la salle des fêtes sont en cours, le haut du mur du bâtiment principal sera modifié, un nouveau devis sera présenté en conséquence.

• Mr BOTIN précise qu'une pierre gravée d'une fleur de Lys située au-dessus d'une niche sera conservée et mise en valeur, la niche sera supprimée afin d'éviter les infiltrations d'eau.

• L'installation des dos d'ânes sur la voirie est programmée fin avril 2024.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune

ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2024

Présents : M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, MM. PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoit adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes BERTHOT Stéphanie, BERTOLDO Claire-Marie, M. JACQUET Julien, Mmes MERCIER PERROTEZ Chantal.

Procurations : M. LAMIRAUX Simon a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à Mme BERTHOT Stéphanie.

Absent excusé : M. VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Mme MERCIER PERROTEZ Chantal, élue et doyenne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Maire, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 574 816.50 € Recettes : 856 398.56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 770 109.40 € Recettes : 715 694.36 €

Reprises exercice N-1 :

Excédent de fonctionnement : 532 771.42 €

Excédent d'investissement : 1 805 988.23 €

Restes à réaliser : Dépenses : 983 327.47 €
Recettes : 1 350 490.89 €

Résultats cumulés par section :

Fonctionnement : 814 353.48 €

Investissement : - 248 426.81 €

Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.

COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 814 353.48 €
- un déficit cumulé d'investissement de 248 426.81 €

Compte tenu des restes à réaliser

Dépenses : 983 327.47 €

Recettes : 1 350 490.89 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement Recettes

- Chapitre 002 : 814 353.48 €

Investissement Dépenses

- Chapitre 001 : 248 426.81 €

- 1068 : 0 €

TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Les taux des taxes directes locales de l'année 2023 étaient de :

Foncier bâti : 34.29 %

Foncier non bâti : 40.39 %

Taxe d'habitation : 16.83 %

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser les taux inchangés pour l'année 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 569 039.48 € Recettes : 1 569 039.48 €

Investissement :

Dépenses : 2 333 201.11€ Recettes : 2 333 201.11 €

Le conseil municipal propose une subvention aux organismes suivants :

ÉCHOS DE LA MAIRIE

Nom de l'organisme	Subvention 2024
SOUVENIR Français	50,00
UNION SPORTIVE CERISIERS - foot	375,00
Association MUSIQUE EN OTHE	60,00
ASS. CULTURELLE SPORTIVE	135,00
ASS. AIDE DOMICILE	276,00
ASS. LOISIRS CULTURE DIXMontois	600,00
LES JOURS BLEUS	150,00
RESTAURANT DU CŒUR	200,00
AMICALE DE SENS	42,00
MFR Villevallier	80,00
Association AMIS DU PATRIMOINE	460,00
LA TELE DE L'YONNE	150,00
COLLECTIF LA MUTINERIE (Théâtre)	500,00
Théâtre LA SCENE	500,00
Association multisports LES BORDES	90,00
A.D.I.L.	138,00
Comité des fêtes Dixmont	480,00

Le conseil municipal procède au vote des subventions allouées, Mme NEUGNOT et MM. BOTIN, GAMBIER, PINCHON, JACQUET, étant membres de certaines associations, ne prennent pas part au vote des subventions allouées.

Mme JARDIN vote contre les subventions accordées pour l'Association Loisirs Culture Dixmontois et le théâtre de la Grande hâte « La mutinerie ».

Les subventions sont donc validées en totalité.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Motion pour la construction d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne.

Le maire informe le conseil municipal que lors de la réunion d'information du 21 décembre 2023 organisée par M. ODOUL Député, M. LEMOYNE Sénateur, Mme SINEAU Conseillère Départementale de l'Yonne, M. SPAHN maire de Villeblevin et M. DORTE, maire de Pont S/Yonne, il a été débattu sur la nécessité de construction d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne.

Une motion est proposée pour obtenir le soutien du conseil municipal de Dixmont à ce projet d'intérêt général et d'avenir :

Le nord de l'Yonne est un territoire attractif et dynamique dont la situation géographique est un atout considérable pour le présent et l'avenir. Dans son rapport de juin 2020, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) indique que le nord de l'Yonne se distingue par un dynamisme démographique et économique en raison de sa proximité avec la Région Ile-de-France. Avec la zone frontalière avec la Suisse, il est le seul territoire qui ne perd pas d'habitants en Bourgogne-Franche-Comté.

En outre, compte tenu des évolutions sociétales et du développement du télétravail, les projections révèlent que l'Yonne devrait accueillir près de 60 000 nouveaux habitants d'ici 2050.

Pourtant, malgré ces réalités et ces perspectives positives, le nord de l'Yonne est sous-doté en ce qui concerne l'offre scolaire qui constitue un enjeu d'attractivité majeur.

Ainsi, le territoire ne compte aucun établissement scolaire du second degré entre Sens et Montereau-Fault-Yonne (77).

Ce pôle unique contraint les élèves des communes les plus excentrées à effectuer près de deux heures de transport par jour et jusqu'à 60 km aller-retour ce qui est source de difficultés et de fatigue quotidiennes.

ÉCHOS DE LA MAIRIE

La faiblesse de l'offre scolaire a des conséquences préoccupantes : l'Yonne est le département qui compte le moins d'étudiants en Bourgogne, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6eme est de moins de 73% soit l'un des plus faibles taux de France. On a moins de chance dans l'Yonne lorsque l'on entre en 6eme d'avoir le baccalauréat qu'en Seine-Saint-Denis !

Soucieux de garantir un environnement éducatif de qualité et de proximité ; de préserver l'égalité des chances pour tous les lycéens ; de permettre le désengorgement des lycées de Sens, d'assurer l'attractivité du territoire ; les élus du conseil municipal de XXX soutiennent le projet de construction d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne et appellent la Région Bourgogne-Franche-Comté à se saisir de ce sujet indispensable pour l'avenir du territoire.

Le conseil municipal procède au vote, M. JACQUET Julien est contre cette proposition, les autres membres du conseil municipal sont favorables. La motion est donc approuvée par le conseil municipal.

ACQUISITION DE LA PARCELLE G348

Le maire propose l'acquisition de la parcelle G348 dans le bourg de Dixmont (plan joint), suite à l'accord de la propriétaire de la céder à la commune à l'euro symbolique. Les honoraires de l'étude LENDAIS pour l'établissement de l'acte se monterait à 450.00 € environ.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge le maire des formalités administratives.

Complément de versement de la prime pouvoir d'achat

Le maire propose de verser aux agents le complément de la prime pouvoir d'achat, qui avait été accordée par délibération du 20 février 2024 à 50 % .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – Avenants au marché

✓ Le conseil municipal accepte l'avenant 4 du lot 3 Charpente bois/murs à ossature bois attribué à l'Entreprise VAUCOULEUR concernant la tranche conditionnelle 1 pour - 1 221.20 € HT Soit - 1 465.44 € TTC.

✓ le conseil municipal accepte l'avenant 1 au marché pour le lot 05 Menuiseries extérieures attribué à l'Entreprise BOULLIE concernant la tranche ferme pour une moins-value de - 380.00 € HT, soit - 456.00 € TTC .

✓ le conseil municipal accepte deux avenants au marché pour le lot 8 Menuiseries intérieures attribué à l'Entreprise BOULLIE, l'un pour une moins-value sur la tranche ferme de - 845.00 €, soit - 1 014.00 € TTC, le second pour une plus-value sur la tranche conditionnelle 1 d'un montant de 3 759.00 € HT Soit 4 510.80 € TTC.

HONORAIRES DE L'ARCHITECTE

Au vu du montant des travaux à ce jour pour la revitalisation du bourg, l'architecte et le bureau d'études 3IA proposent un avenant en plus-value sur leurs honoraires d'un montant de 18 503.35 €. Il est précisé que le montant total des honoraires pour ce marché est inférieur au taux réglementaire fixé à 12 % du montant total des travaux réalisés.

BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais kilométriques de la personne bénévole qui aide à la bonne organisation et au maintien de la bibliothèque, pour un stage de cinq jours + 2 demi-journées intitulé « formation de base de la médiathèque départementale de l'Yonne » à St Georges sur Baulche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30. Le maire donne la parole au public présent.

La présidente du nouveau comité des fêtes informe les conseillers du bon déroulement de leur première manifestation le 24 mars 2024 et du ravissement des personnes présentes.

Mr NICOLLE indique que les circuits de randonnée sont balisés et respectés par les promeneurs.

Un administré indique qu'un poteau pour la mise en place de la fibre optique a été installé sur sa propriété et qu'il ne parvient pas à joindre l'installateur pour faire une réclamation. Le maire l'informe qu'un courrier sera fait dans ce sens.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune

ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2024

Présents :

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, MM. PIERRET Jean-Claude, adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PERRAUT Marc, Mmes MERCIER PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Procurations : M. Gambier Benoit a donné pouvoir à M. PIERRET Jean-Claude,

M. PINCHON a donné pouvoir à Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mme BERTOLDO Claire-Marie a donné pouvoir à M. SOETE Alain, Mme BERTHOT Stéphanie a donné pouvoir à Mme JARDIN Marie-Joseph, M. JACQUET Julien a donné pouvoir à M. BOTIN Marc.

Absent excusé : M. VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Suite à des incohérences relevées par le Trésorier municipal sur le compte administratif 2023 voté le 02 avril dernier, la Préfecture nous a demandé de le refaire et de le passer de nouveau au vote de conseil municipal.

Cette délibération abroge et remplace la délibération prise le 02 avril 2024.

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Mme MERCIER PERROTEZ Chantal, élue et doyenne, constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 ci-dessous :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 574 816.50 € Recettes : 856 398.56 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 2 770 109.40 € Recettes : 715 694.36 €

- Reprises exercice N-1 :

Excédent de fonctionnement : 532 771.42 €

Excédent d'investissement : 1 805 988.23 €

- Restes à réaliser :

Dépenses : 950 901.86 € Recettes : 1 382 916.50 €

Résultats cumulés par section :

Fonctionnement : 814 353.48 €

Investissement : - 248 426.81 €

COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2023,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement Recettes

- Chapitre 002 : 814 353.48 €

Investissement Dépenses

- Chapitre 001 : 248 426.81 €

- 1068 : 0 €

BUDGET PRIMITIF 2024 :

Suite à des incohérences relevées par le Trésorier municipal sur le compte administratif 2023 voté le 02 avril dernier, la Préfecture nous a demandé de le refaire, celui-ci reprenant les chiffres du compte administratif 2023.

Cette délibération abroge et remplace la délibération prise le 02 avril 2024.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 569 039.48 € Recettes : 1 569 039.48 €

Investissement :

Dépenses : 2 380 937.16 € Recettes : 2 380 937.16 €

Nom de l'organisme	Subvention 2024
SOUVENIR Français	50,00
UNION SPORTIVE CERISIERS - foot	375,00
Association MUSIQUE EN OTHE	60,00
ASS. CULTURELLE SPORTIVE	135,00
ASS. AIDE DOMICILE	276,00
ASS. LOISIRS CULTURE DIXMONTAIS	600,00
LES JOURS BLEUS	150,00
RESTAURANT DU CŒUR	200,00
AMICALE DE SENS	42,00
MFR Villevallier	80,00

ÉCHOS DE LA MAIRIE

Association AMIS DU PATRIMOINE	460,00
LA TELE DE L'YONNE	150,00
COLLECTIF LA MUTINERIE (Théâtre)	500,00
Théâtre LA SCENE	500,00
Association multisports LES BORDES	90,00
A.D.I.L.	138,00
Comité des fêtes Dixmont	480,00

Le conseil municipal procède au vote des subventions allouées, Mme NEUGNOT et MM. BOTIN étant membres de certaines associations, ne prennent pas part au vote des subventions allouées.

Mme JARDIN vote contre les subventions accordées pour l'Association Loisirs Culture Dixmontois et le théâtre de la Grande hâte « La mutinerie ».

Les subventions sont donc validées en totalité.

Convention relative à l'adhésion à la prestation Rapport Social Unique à façon proposée par le CDG Le conseil municipal décide de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne la réalisation du Rapport social Unique pour l'année **2023** de la commune et autorise le maire à signer la convention et les actes en résultant.

REVITALISATION CENTRE BOURG – AVENANTS AU MARCHÉ

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 5 du lot 9 attribué à l'Entreprise NAGLA à l'unanimité pour des travaux en plus-value sur la tranche conditionnelle 1 pour un montant de 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC.

Le marché du lot 9 sera donc porté à 59 184.27 € HT, soit 71 021.12 € TTC.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune



AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

PRESTATIONS

- VIDANGE
- FREINAGE
- PNEUMATIQUES
- AMORTISSEURS
- ECHAPPEMENT
- PARE-BRISE
- CARROSSERIE
- PEINTURE
- CLIMATISATION
- DIAGNOSTIC
- PARALLELISME
- DISTRIBUTION
- RESTAURATION VH
- VENTES VEHICULES

• SERVICE CARTE GRISE

Votre garantie constructeur est préservée !



Restauration de véhicules anciens



GARAGE ALARY EXPERT



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**



Thierry
Gérant



Cathy
Secrétaire



Nicolas
Technicien



Thierry
Technicien



Jean-Christophe
Mécanicien



Anthony
Carrossier
Peintre



Enzo
Carrossier
Peintre



Alexis
Apprenti
Vendeur



Baptiste
Apprenti
Mécanique



Tristan
Apprenti
Carrossier



Angelino
Apprenti
Mécanique

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - E-mail : contact@garagealary.com

BUDGET

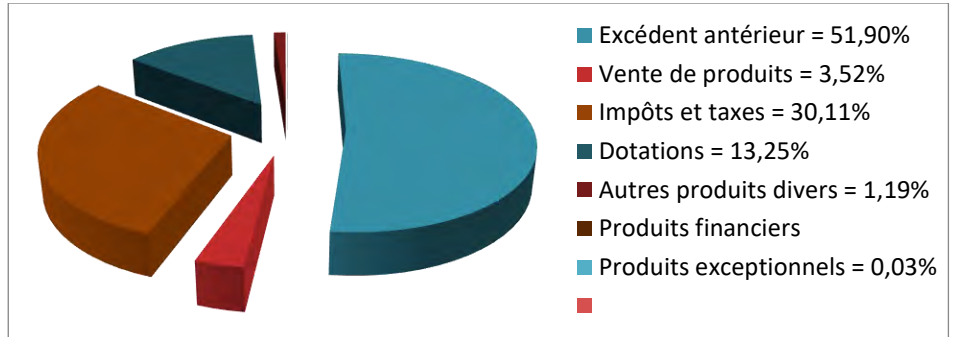
Les taux des taxes foncières ne changent pas en 2024

Les recettes seront supérieures par la hausse des bases d'imposition de l'ordre de 3,9 %

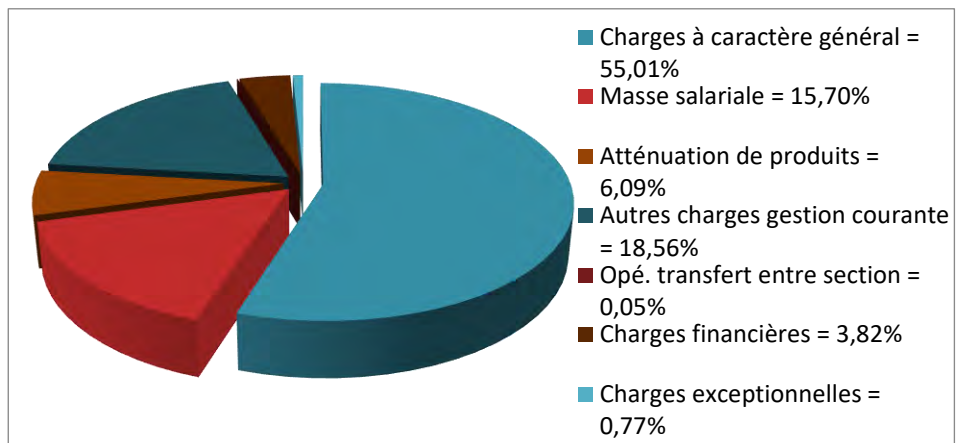
vo
commune
maintient
ses taux
des taxes
foncières
en 2024

Taxe foncière sur le bâti : **34,29 %**
Taxe foncière sur le non bâti : **40,39 %**

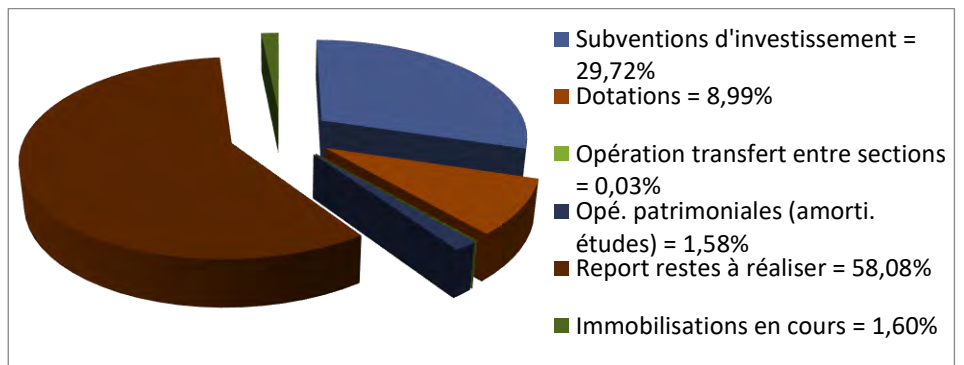
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



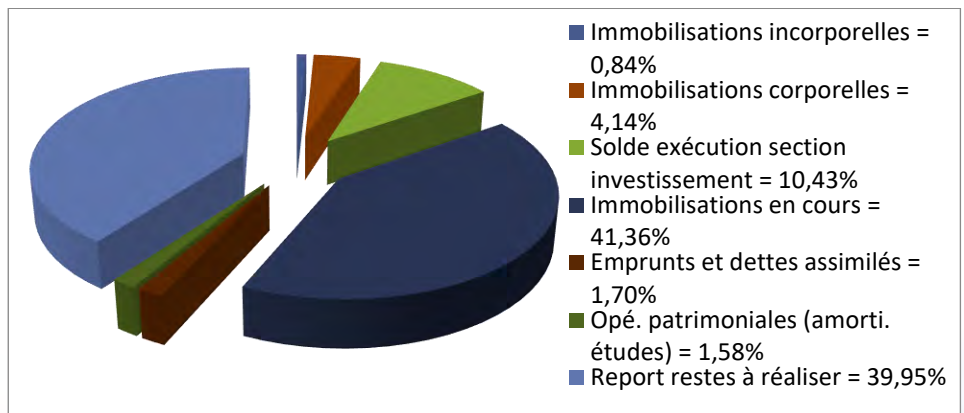
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



SIVOS

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Absents : Aucun

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

Le président demande aux membres présents s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion du 11 décembre dernier envoyé par mail le 15 mars. Les membres acceptent à l'unanimité.

01-03-2024 : Compte Administratif 2023

Tous les membres du syndicat ont reçu par mail en date du 07 mars dernier, le Compte Administratif de l'exercice passé accompagné du grand livre afin d'avoir le détail des dépenses et des recettes. Le Président présente les chiffres suivants pour 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	349 925.13	325 387.97
Investissement	78 949.44	83 443.25
Résultat reporté fonct.		30 799.56
Résultat reporté invest.	1 295.15	
RAR 2023	0	0
Totaux	430 169.72	439 630.78
Résultat		9 461.06 €

Le président sort de la salle et Hélène FERCOCCO, vice-présidente, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

Ce document est accepté à l'unanimité.

02-03-2024 : Compte de Gestion 2023

Les membres du comité :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2023**,

- après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que le compte administratif,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

03-03-2024 : Affectation des Résultats

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2023, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 6 262.30 €,
- un excédent d'investissement de 3 198.66 €,
- 0 € de Reste À Réaliser en dépenses d'investissement,
- 0 € de Reste À Réaliser en recettes d'investissement,

décident d'affecter les résultats comme suit :

- 6 262.30 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 3 198.66 € à l'article 001 en recettes d'investissement,
- 0 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

04-03-2024 : Budget Primitif 2024

Le Président propose les chiffres suivants qui ont été envoyés par mail le 07 mars dernier :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	309 834,00	304 300,00
Résultat fonct. 2023		6 262,30
Investissement	7 657,66	4 459,00
RAR 2023	0	0
Résultat invest. 2023		3 198,66
Totaux	317 491,66	318 219,96

SIVOS

L'excédent attendu est très faible cette année car l'excédent de 2022 étant très élevé, les demandes de participations communales ont été revues à la baisse vu les budgets et les projets des deux communes.

D'autre part, les charges de personnel sont beaucoup plus élevées du fait de nos obligations réglementaires concernant la gestion des ressources humaines.

Dépenses d'investissement :

- 2183 : la directrice a besoin d'un pc portable, la somme de 2 000 € est proposée mais le coût sera sans doute moindre,

- 2184 : la directrice de l'école demande depuis 4 ans le renouvellement des tables et des chaises des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1. Julien JACQUET se charge de trouver des tarifs attractifs mais dans la limite de 5 600 € TTC. La directrice sera contactée pour savoir quel mobilier est prioritaire, le reste pourra être discuté au budget de l'année prochaine.

Ce document est accepté à l'unanimité.

05-03-2024 : Subventions aux coopératives scolaires

Chaque année, le syndicat verse une subvention de 700 € pour chaque coopérative scolaire.

Cette année, la directrice de l'école de Les Bordes demande une aide pour son voyage scolaire en Normandie. Elle a déjà pu obtenir de nombreuses subventions auprès de différentes associations et a organisé un repas qui a eu beaucoup de succès et dégagé un beau bénéfice (voir détails). Le prévisionnel est excédentaire avec un coût par élève de 150 € pour 5 jours.

La directrice de l'école de Dixmont demande une aide pour leur journée à Paris qui a eu lieu le 14 mars dernier dont le transport a coûté 755 €.

Après un tour de table, le président propose de verser 700 € pour chaque coopérative scolaire et une subvention de 200 € supplémentaire pour chaque coopérative pour leur voyage respectif :

Les membres acceptent à l'unanimité.

06-03-2024 : Participations communales

Vu le bilan de l'exercice 2023 et le calcul des participations joint au mail de convocation, les participations devraient être de :

- Dixmont =	102 500 €
- Les Bordes =	100 000 €
- Armeau =	1 637 €
- Villeneuve-sur-Yonne =	1 169 €

Toutefois, vu les dépenses budgétisées auxquelles le syndicat va devoir faire face, les participations de Dixmont et Les Bordes devraient être beaucoup plus importantes, à savoir : 226 000 €, soit 13 000 € de plus pour chacune.

Le président propose de demander, dans un premier temps, les participations telles que calculées sur l'étude des coûts 2023 et de demander plus en fonction des

décisions prises pour l'agent en arrêt éventuellement plus tard lors d'une réunion fin août :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et les membres chargent le président d'envoyer une convention aux communes d'Armeau et Villeneuve-sur-Yonne pour le paiement des frais ».

07-03-2024 : Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil d'administration à déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le président demande aux membres du comité de pouvoir procéder à ces mouvements en cas de besoin :

Les membres autorisent le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

08-03-2024 : Amortissement de la porte du garage du car scolaire

Le syndicat ayant vendu son car en avril dernier, le garage communal de Dixmont n'est désormais plus occupé par ce véhicule.

De ce fait, le président propose que l'amortissement de la porte de ce garage, créée exclusivement pour ce véhicule, soit apuré et que les écritures ci-après soient inscrites au budget :

- 1 834 € au 28041412 en recettes d'investissement,
- 1 834 € au 6811 en dépenses de fonctionnement.

Les membres acceptent à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Contrat de cantine : le président informe que le marché de restauration scolaire va bientôt être relancé. La société actuelle propose des repas de qualité mais les problèmes de livraison sont récurrents. De ce fait, il pense rajouter des pénalités pour retard ou erreur de livraison dans les clauses du marché.

Harcèlement scolaire : Julien JACQUET intervient car l'ARS propose des formations gratuites aux enseignants sur le harcèlement scolaire (Pass Santé). L'équipe enseignante sera informée et pourra demander les coordonnées si elle est intéressée.

La séance est levée à 20h30.

COLAS

RECRUTE

Pour l'établissement Bourgogne-Ouest

- 48 chemin des Ruelles - 89380 APPOIGNY
- ZA Les Grèves 3 - Chemin des Grèves - 89100 MALAY-LE-GRAND
- 4 rue Louise Michel - BP 25 - 58660 COULANGES-LÈS-NEVERS

Tél : 03 86 53 59 50 - yonne@colas.com

Les offres à pourvoir :

- Chefs de chantier (H/F)
- Ouvriers VRD (H/F)
- Ouvriers enrobés (H/F)
- Conducteurs d'engins (H/F)
- Géomètre-topographe (H/F)



Postulez sur
careers.colasjobs.com

colas.com     



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN

GESSERAND - CHICANNE

☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

BIBLIOTHÈQUE

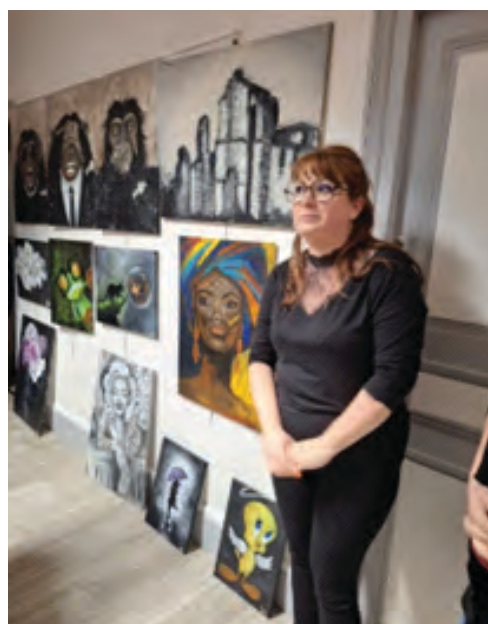


La bibliothèque de Dixmont n'a pas chômé ces derniers mois ! Entre les expos dixmontoises qui nous font découvrir des artistes incroyablement doués, la visite de deux conteuses hors pair venues nous présenter leur spectacle aux classes de l'école de Dixmont (PS-MS avec Nadège, MS-GS avec Vanessa et GS-CP avec Fanny), ou encore le projet Kamishibaï avec la classe de CM1-CM2 de l'école des Bordes, pas le temps de s'ennuyer ! Retour sur des moments hauts en couleurs.

Accompagnées de leurs marionnettes, d'un petit air de musique et d'une grande dose de bonne humeur, Francine et Laurence sont venues un matin nous conter l'histoire de Célestine qui vit de drôles d'aventures dans la neige. Puis, aidées de quelques accessoires, elles nous ont raconté l'histoire d'un bonhomme de neige qui, à l'approche du printemps, se transforme étrangement... Un beau moment plein de douceurs, de musique et de chansons, à la fin duquel les yeux des enfants (et des adultes !) brillaient de joie.



Ensuite les expos dixmontoises, remises à l'ordre du jour il y a quelques mois par Stéphanie, font toujours parler d'elles. En février, ce sont les œuvres d'Angélique, bien connue de la population notamment pour sa présence à la bibliothèque les premiers et troisièmes samedis du mois, que nous avons eu le plaisir d'admirer. Peintures tantôt sombres, tantôt colorées, oniriques ou bien tangibles, son univers est vaste et riche, et son talent n'est plus à démontrer. Un moment encore une fois convivial et chaleureux !



BIBLIOTHÈQUE



Enfin, et ce n'est pas le moindre des événements, il nous faut parler du projet Kamishibaï que nous avons mené avec la classe de CM1-CM2 de Valérie Grandperrin, de l'école des Bordes. Nous vous disions dans un précédent bulletin que l'école allait participer à un concours de Kamishibaï plurilingue, soutenu par la DRAC Bourgogne Franche-Comté, organisé par l'association DuLaLa. Le thème, *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin*, dévoilé quelques temps après, a su inspirer nos jeunes et après de longues heures bien remplies est née une histoire inédite de l'antique héros Ulysse. La classe et la bibliothèque sont très fières du rendu final, de cette histoire créée de A à Z rien qu'avec quelques crayons de couleurs et des idées à ne plus savoir qu'en faire. En exclusivité, quelques images de *La quête d'Ulysse* !



Petit rappel des horaires :

Anne-Laure vous accueille le mardi de 16h à 19h

Angélique vous accueille les 1ers et 3èmes samedis du mois de 9h à 12h

TRAIL

Trail du Grand Sénonais

L'ultra-trail « Le Brennus » de 100km était de passage sur notre commune le 1^{er} et le dimanche 2 juin.

A la demande des organisateurs, l'équipe municipale s'est occupée du point de ravitaillement et de relais situé au Prieuré de l'Enfourchure (au km 55 de la course). Nous étions chargés de distribuer des denrées alimentaires aux coureurs durant la nuit du samedi au dimanche. A partir de 11 heures, nous avons mis en place l'éclairage du Prieuré et les tentes d'accueil.

Vers 3 heures du matin et jusque 9 heures, nous étions fins prêts pour accueillir les coureurs.

La soupe à « Pépère » et les crêpes à « Mémère » furent particulièrement appréciées par les coureurs.

Encore merci aux bénévoles pour la nuit blanche et aux accompagnants pour le début de journée et la fin de nuit.



ÉTAT CIVIL

Une publication de mariage à été omise, et une erreur de date à été faite concernant un décès, nous tenons à nous excuser auprès des familles.

MARIAGE

MORTIMER Gavin et VERCRUYSSSEN Sandy, le 09 décembre 2023



DÉCÈS

DESVAUX Olivier, le 11 avril 2023

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE : 15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS 17 POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

DÉFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ;

APPELER le 15 et donner les informations suivantes :

Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**

Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 66 05 49**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : UNIQUEMENT sur rendez-vous, Mr ARCHENault et Mme QUENTIN

auprès du Tribunal d'Instance de SENS, permanence à la mairie de Villeneuve sur Yonne **03.86.87.62.00**

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITÉE : **0 800 054 141 ou 119**

CONTACT FOURNISSEURS D'ÉNERGIE : **0 800 112 212**

EDF: **0 810 333 089**

EN CAS DE TEMPÊTE : Signalez tout incident anormal à Enedis **03.86.48.51.11**

Service de dépannage **0 811 010 212 +(89142)**

SM FOURRIÈRE DU SENONAIS : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**

58 bd Vauban 89000 AUXERRE **Site internet : www.adil.org/89**

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE : (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 64 30 66**

3 Rue du Puits de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fede89.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/ Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de Dixmont

7 rue de la mairie

89500 DIXMONT

Directeur de la publication : Marc BOTIN

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution

Impression : Barré Imprimerie

7 rue des Fontaines

89100 COLLEMIERS



Tél: 03 86 65 93 01

Fax: 03 86 65 95 15

INFOS SERVICES

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la mairie : 03.86.96.02.13

Numéro du Conseil en cas d'urgence :

M. Le Maire, M. Botin : 06.19.97.58.88
1re Adjointe, Mme. Neugnot : 03.86.96.08.71
2e Adjoint, M. Pierret : 06.78.43.42.47
3e Adjoint, M. Gambier : 06.52.91.14.64

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi 14h30 à 18h
Mercredi 9h30 à 13h et 14h à 17h30
Jeudi 14h30 à 19h
Vendredi 9h30 à 13h

Les 1er et 3e samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : **03.86.96.02.13** Fax : 03.86.96.00.19

Email : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE

Du Lundi au Jeudi 14h30 à 17h30
Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30
Tél. : 03.86.96.03.81

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardi 16h à 19h
1er et 3ème samedi du mois de 9h à 12h
Tél : 03.86.96.02.13
E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com
Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

VIE PAROISSIALE

16 rue du Puits d'Amour
89500 VILLENEUVE / YONNE
Tél. : 03.58.15.60.02

Permanences d'accueil :
Vendredi de 14h à 18h30

Père Zacharie NIYONZIMA
Tél : 07.58.33.21.18

ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

ÉCOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15
ÉCOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78
SIVOS DIXMONT-LES BORDES
Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75
E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES ET M.A.M.

Assistants maternelles :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery
Tel: 03.86.96.08.20

La M.A.M :

La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont
Ouverte tous les jours de la semaine de 8h à 18h30
Tél. : 03.86.83.34.04
E-mail : mam.en.othe@gmail.com

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Contactez la mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS :- Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h
60 € par journée supplémentaire
- Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h
75 € par journée supplémentaire

Une journée de location de 9h à 9h le lendemain
Capacité d'accueil de 100 personnes
La consommation électrique sera facturée

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : eau@grand-senonais.fr

Direction de l'Assainissement :

Branchements d'eaux, SPANC ...

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

ORDURES MÉNAGÈRES

Pour tous renseignements, prenez contact avec les ambassadeurs du tri:

Tél : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours de collectes :

- **sélective** les mardis des semaines impaires à partir de 14h
- **ordures ménagères** les lundis à partir de 5h

DÉCHETTERIES

Villeneuve sur Yonne : **03.86.83.28.57**

Cerisiers : **03.86.88.58.51**

Sens (ZI des Vauguilletes) : **03.86.95.30.93**

Sens (ZI des Sablons) : **03.86.65.63.24**





**VOTRE AUDIOPROTHÉSISTE
INDÉPENDANT
À SAINT-DENIS-LÈS-SENS**

**25 ANS D'EXPERTISE AU
SERVICE DE VOTRE AUDITION
DANS LE SÉNONAIS**

"L'audition est au cœur de notre santé et bien entendre n'a jamais été aussi essentiel."

- Ludovic Digue -
Audioprothésiste diplômé d'état français

Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI

Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie Lyon1

PRIX MAÎTRISE DES COÛTS
Nous avons fait le choix du partenariat mutualiste.

VOTRE AUDIOPROTHÉSISTE
23 ANS D'EXPERTISE

PROXIMITÉ
Notre centre est proche de chez vous ouvert 6/7 jours. Nous nous adaptons à vos besoins et situation.



EFFICACITÉ
Un bon audio corrige les troubles de l'audition et ne la détériore pas.

SERVICE
Nous sommes là pour vous aider dans les démarches administratives, mise à jour des cartes vitales.

TEMPS
C'est le temps nécessaire de la mise en place de vos appareils.

EMBOUT
Nous investissons pour vous limiter dans vos déplacements avec la création d'embout en 1H.

Des espaces exclusifs réservés à l'amélioration de votre bien-être auditif

DEUX CENTRES À VOTRE SERVICE

SAINT-DENIS-LÈS-SENS
Espace Santé Saint Colombe
📍 3 impasse Saint-Vincent
☎️ 03•86•83•89•89



JOIGNY
📍 2 Quai Henri Ragobert,
☎️ 03•86•43•40•35

SUR RENDEZ-VOUS
Du lundi au vendredi
9h30-12h30 et 14h-18h
Ouvert toute l'année



Le spécialiste de l'orthopédie



**Orthoprothésistes
Podo - orthésistes**
Agréés sécurité sociale et mutuelles

orthèses
prothèses
corsets de traitement
matériel médical
ceintures lombaires
semelles correctrices
chaussures de confort
bas de contention
chaussures thérapeutiques
chaussures orthopédiques

ST-DENIS-LES-SENS 89100
3 impasse Saint Vincent
☎️ 03 86 64 94 23

AUXERRE 89000
37 rue Paul BERT
☎️ 03 25 76 71 74

ST-ANDRE-LES-VERGERS 10120
159 avenue d'Echenilly

PARIS 75002
9 rue Léopold Bellan
☎️ 01 42 33 83 46



BOUTIQUE

Lundi - Mardi - Jeudi - Samedi
18h - 21h30 et +
 Mercredi - Vendredi
11h - 13h30 | 18h - 21h30
 Rue du Commerce
 89500 VILLENEUVE/YONNE

03 86 83 19 66

Du lundi au jeudi dans 4 communes
17h30 - 21h



CAMION

Lundi
DIXMONT
 Rue d'Eichtal

Mercredi
VERLIN
 Place de l'Eglise

Mardi
GRON
 Grande-Rue

Jeudi
ETIGNY
 Grande-Rue

07 71 81 39 62

Pizzas à emporter

Fraîcheur - Saveurs - Tradition - Qualité



Pizz'à fab

PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
 UNIQUEMENT



pizzafab89



DISTRIBUTEUR

27 faubourg Saint-Nicolas
 Station lavage - Face gendarmerie

VILLENEUVE/YONNE

Rue du Maréchal Leclerc
 Face à l'église

BUSSY-LE-REPOS

*Hors périodes de congés

*Votre professionnelle
 de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
 Mise en conformité - Motorisation de portail
 Particulier - Industriel

**PASCAL
 VASSARD** SARL



Les Brûleries
 89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55
 Port. 06 73 67 46 51